

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR Assurance

Session 2015

ANNEXE I

CALENDRIER DES ÉPREUVES

ÉPREUVES ÉCRITES

Epreuves	Dates	Horaires métropole	Horaires Antilles - Guyane	Horaires La Réunion	Polynésie Française
E3 – Environnement économique, juridique et managériale de l'assurance	Lundi 11 mai 2015	14h00 – 18h00 (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 3 ^{ème} heure de composition)	10h00-14h00	16h00 – 20h00 (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 3 ^{ème} heure de composition)	5h00 – 9h00
E2 - Langue vivante étrangère	Mardi 12 mai 2015	10h30 – 12h30 (pas de sortie avant la fin de l'épreuve)	6h30-8h30	12h30 – 14h30 (pas de sortie avant la fin de l'épreuve)	20h30 – 22h30 Le lundi 11 mai 2015 (pas de sortie avant la fin de l'épreuve)
E1 - Culture générale et expression	Mardi 12 mai 2015	14h00 – 18h00 (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 3 ^{ème} heure de composition)	10h00-14h00	16h00 – 20h00 (2 heures de loge, aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 2 ^{ème} heure de composition)	12h00 – 16h00 Sujets spécifiques
E5 - Techniques d'Assurance : U52 Assurances de personnes et produits financiers	Mercredi 13 mai 2015	14h00 – 18h00 (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 3 ^{ème} heure de composition)	8h00-12h00 (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 3 ^{ème} heure de composition)	16h00 – 20h00 (3 heures de loge, aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 2 ^{ème} heure de composition)	5h00 – 9h00
E5 - Techniques d'Assurance : U51 Assurances de biens et de responsabilité	Lundi 18 mai 2015	14h00 – 18h00 (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 3 ^{ème} heure de composition)	8h00-12h00 (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 3 ^{ème} heure de composition)	16h00 – 20h00 (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 3 ^{ème} heure de composition)	5h00 – 9h00

LES DATES RELATIVES AUX ÉPREUVES ORALES, AUX CORRECTIONS ET AUX JURYS D'ADMISSION SERONT FIXÉES PAR MESDAMES LES RECTRICES ET MESSIEURS LES RECTEURS DES ACADEMIES PILOTES